

MOTION DU CONSEIL D'INSTITUT PORTANT SUR LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE

Le conseil de l'ISMO, réuni le 30 janvier 2020, rappelle son attachement au modèle de coopération et de collaboration de la recherche publique, reposant entre autres sur des emplois statutaires.

Les membres du conseil de l'ISMO s'inquiètent de certaines orientations évoquées dans les rapports préparatoires au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Malgré des propositions positives comme accroître les taux de succès aux appels à projets de l'ANR et aboutir à un financement de la recherche à hauteur de 3% du PIB dont 1% pour la recherche publique, d'autres préconisations sont préoccupantes :

- Création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires tels que les CDI de chantier et les « *tenures-tracks* », entraînant une précarisation des personnels et défavorables à la recherche de long terme ;
- Poids largement dominant du financement des laboratoires sur projet au détriment du budget récurrent;
- Dotation de base des laboratoires en fonction de l'évaluation HCERES ;
- Evaluation des services d'enseignements en crédits ECTS et non plus en volume horaire même à titre expérimental.

Les membres du conseil de l'ISMO souhaitent une réforme respectueuse des enjeux de la recherche publique donnant les moyens financiers, humains et organisationnels lui permettant de remplir ses missions de long terme. Ils demandent que la LPPR réponde aux attentes de la communauté scientifique, telle qu'exprimée lors des consultations menées en 2019 et durant ces dernières années :

- Financement de la recherche publique, pour atteindre 1% du PIB au rythme de 1 milliard d'euros supplémentaires par an a minima ;
- Politique de l'emploi scientifique statutaire ambitieuse et pluriannuelle, à hauteur de milliers d'emplois de chercheurs, d'enseignant-chercheurs et d'appui à la recherche par an, en plus du remplacement de l'ensemble des départs ;
- Augmentation forte des crédits de base pour les laboratoires ;
- Revalorisation des rémunérations.